

Demande d'exécution de la procédure de **CONVERSION** d'un partenariat enregistré en mariage

La demande de conversion peut être déposée par les partenaires, en utilisant le présent formulaire auprès de l'état civil de la Ville de Genève. Si les partenaires sont domiciliés à l'étranger, sur demande la représentation suisse compétente reçoit la demande et la transmet à l'office de l'état civil compétent en Suisse.

Partenariat enregistré

Notre partenariat a été enregistré le : à

Partenaire 1

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Etat civil actuel : depuis le :	
Lieu de naissance (commune, canton/province, Etat)	Date de naissance (jour, mois, année)	Titre de séjour	
Lieu(x) d'origine	Nationalité(s) (ressortissants étrangers)		
Téléphone		Courriel	
Domicile (commune et adresse exacte)			

Partenaire 2

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Etat civil actuel : depuis le :	
Lieu de naissance (commune, canton/province, Etat)	Date de naissance (jour, mois, année)	Titre de séjour	
Lieu(x) d'origine	Nationalité(s) (ressortissants étrangers)		
Téléphone		Courriel	
Domicile (commune et adresse exacte)			

Renseignements sur les enfants

Partenaire 1 : Je n'ai pas d'enfant J'ai les enfants suivants (nom, prénom/s, lieu et date de naissance)

Partenaire 2 : Je n'ai pas d'enfant J'ai les enfants suivants (nom, prénom/s, lieu et date de naissance)

Déclaration de conversion

Déclaration reçue devant un officier d'état civil :

oui non (CHF 75.-)

ou

Déclaration reçue dans la salle de mariage sous forme de cérémonie en présence de deux témoins :

oui non (CHF 150.-)

Remarque :

La conversion du partenariat enregistré en mariage ne permet pas l'établissement d'un acte de mariage. Le seul document disponible à l'issue de la procédure est le document « Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage ». Par conséquent, nous vous laissons prendre contact avec votre Etat d'origine pour vous assurer que ce document sera reconnu.

La déclaration de conversion n'a pas d'effets sur le nom en application du droit suisse.

Lieu et date	Lieu et date
.....
Signature Partenaire 1	Signature Partenaire 2

Si vous souhaitez entamer une procédure de conversion, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire et nous le retourner dûment daté et signé par courrier/courriel, accompagné de la copie de vos pièces d'identité (passeport ou carte d'identité) ainsi qu'une copie de vos éventuels titres de séjours. Dès réception de votre demande, notre office examinera votre demande et vous communiquera la suite de la procédure.

Service de l'état civil de la Ville de Genève

Service des mariages

Rue de la Mairie 37

Case postale 6327

1211 Genève 6

Tél : 022 418 66 30

Courriel : mariage.civ@geneve.ch